

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

Sur la commune de ANNEMASSE (74100), 16 route des Vallées

Dans un ensemble immobilier dénommé « La Résidence de Malbrande »,
Cadastré section B 4249, B 6249 à B 6251 d'une contenance de 01ha 14a 98ca.

Et plus particulièrement dans l'immeuble « Rue des Vallées »

UN APPARTEMENT au 5ème étage, comprenant : salon, cuisine, deux chambres, salle de bains, WC, balcon,
d'une superficie de **61,65 m²**, **lot numéro 1455 de la copropriété**, Avec les 44/10.000èmes des parties
communes générales, Et les 184/5.000èmes des parties communes spéciales au bâtiment.

UNE CAVE au 2ème sous-sol, portant le n°7 au plan, lot numéro 1407 de la copropriété
Avec les 1/10.000ème des parties communes générales, Et les 2/5.000èmes des parties communes spéciales au bâtiment.

BIENS INOCCUPES

Mise à prix : 60.000 euros (Soixante mille euros)

Outre frais, clauses et conditions du cahier des conditions de la vente.

**Avec application de l'article 1277 du Code de Procédure Civile, si aucune enchère n'atteint
le montant des mises à prix, le Juge peut constater l'offre la plus élevée**

Visite prévue sur place le vendredi 2 octobre 2026 à 10 heures

ADJUDICATION FIXEE AU VENDREDI 16 OCTOBRE 2026 A 15 H 00

Tribunal Judiciaire de THONON-LES-BAINS

Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières - 10 Rue Hôtel Dieu - 74200 THONON-LES-BAINS

Cette vente est poursuivie à la requête de :

Le **Service Gestion des Patrimoines Privés**, Pôle
Missions Domaniales représenté par Monsieur le Directeur
Régional des Finances Publiques de RHONE ALPES et
du Département du RHONE domicilié 3 rue de la Charité
69268 LYON CEDEX 2 désigné en qualité de curateur de la
succession de Monsieur Julien LEVASSEUR né le 4 juillet
1987 à AIX-EN-PROVENCE (13) décédé le 19 octobre 2022
à ANNEMASSE demeurant de son vivant 16 route des Vallées
74100 ANNEMASSE,

Nommé à ces fonctions selon ordonnance du Président du
Tribunal Judiciaire de THONON-LES-BAINS en date du 26
juillet 2024.

ADJUDICATION : Les enchères ne pourront être portées
que par le ministère d'un avocat inscrit au barreau de
THONON-LES-BAINS, après remise d'un chèque de banque

représentant 10% du montant de la mise prix, dont le montant
ne peut être inférieur à 3000 €, et d'un chèque du montant
prévisible des frais de vente et des émoluments.

**Renseignements : Cahier des conditions de la
vente n°26/00027**

Maître Sandrine FUSTER Avocat au Barreau de
THONON-LES-BAINS 2 avenue de la Gare - 74200 THONON-
LES-BAINS

SELARL ADK - Maître Florence CHARVOLIN -
Immeuble Le Britannia - Bât A - 20 Boulevard Eugène Deruelle
69432 LYON CEDEX 03 - ventesimmo@adk-avocats.fr
**Greffe du Juge de l'Exécution - Ventes judiciaires
du Tribunal judiciaire de THONON-LES-BAINS
(Cahier des conditions de la vente n° 26/00027)**

**Internet : www.info-encheres.com ;
www.adk-avocats.com**